



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve

Newsletter n°20

Septembre 2021

Projet ReLait Vaccin contre les mammites

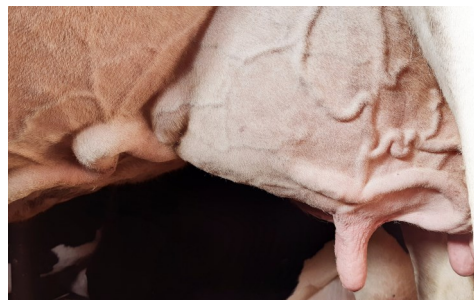
Les mammites sont les pathologies les plus fréquentes sur les exploitations laitières et engendrent souvent d'importantes pertes financières. Dans le but d'améliorer l'immunité des troupeaux présentant des problèmes récurrents de mammites, deux vaccins sont actuellement disponibles sur le marché. Il s'agit des vaccins Startvac (mammites à *E. Coli* et *S. aureus*) et Ubac (mammites à *Streptococcus uberis*). Voici quelques informations importantes à leur sujet.

Les mammites sont causées par de nombreux agents pathogènes et par de nombreux facteurs très variables ce qui rend leur apparition très fréquente. Pour réduire les cas de mammites, la vaccination semble être une bonne piste, mais attention: la route est longue et difficile. Premièrement, il est important de préciser que les vaccins ne permettent pas d'éradiquer les mammites. Par contre, ils peuvent diminuer la gravité de la maladie chez les animaux touchés. Certaines études avancent des chiffres selon lesquels la vaccination permettrait de diviser par deux le nombre de mammites. Avant de songer à faire vacciner son troupeau, il est important de commencer par déterminer, par le biais d'analyses de lait, quelles bactéries sont à l'origine des mammites et voir si elles sont couvertes par le vaccin. Il est à noter qu'il est également possible d'utiliser les deux vaccins ensemble.

La vaccination doit être intégrée en complément dans un programme cohérent de lutte contre les mammites. C'est-à-dire qu'elle ne sera pas suffisante si l'hygiène n'est pas optimale ou par exemple si l'installation de traite est mal réglée.

De plus, la vaccination est un investissement en temps et en argent conséquent. Le protocole de vaccination nécessite 3 injections et se déroule ainsi :

- ◆ 2 injections en fin de lactation
- ◆ 1 injection en début de lactation
- ◆ Rappels nécessaires
- ◆ L'entier du troupeau doit être vacciné, même les génisses



Avant de vacciner son troupeau, on veille à :

- ◆ **Identification des bactéries présentes sur l'exploitation**
- ◆ **Hygiène des couches**
- ◆ **Hygiène de la traite**
- ◆ **Réglage de l'installation de traite**
- ◆ **Réformer les vaches à problèmes:** vaches avec infections chroniques, avec plusieurs mammites cliniques et avec des traitements contre les mammites inefficaces.

Dans quel cas, est-ce intéressant de vacciner son troupeau ?

- ◆ **Troupeaux avec mammites à Coliformes (*E. Coli*)** pour éviter les pertes
- ◆ Après élimination des vaches chroniques pour prévenir de nouvelles infections
- ◆ Troupeau fragile au niveau cellulaire
- ◆ Traite robotisée



Calendrier

25 & 26 septembre 2021

Inauguration de la nouvelle ferme de Grangeneuve

Venez nombreux !

Plus d'infos sur ferme.grangeneuve.ch

*Pass covid obligatoire



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV
Service de l'agriculture SAgri



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Office fédéral de l'agriculture OFAG
Ufficio federale dell'agricoltura UFAG
Uffiz federal d'agricultura UFAG



UNIVERSITÄT
BERN